

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 872

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 8 QUATER

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« article 10 »

les mots :

« article 75-0 D du code général des impôts dans sa rédaction résultant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.